

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 2

BELLOY-SUR-SOMME

Mars 2026

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
Mardi de 10h à 13h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :
www.belloy-sur-somme.fr
<https://www.facebook.com/mairiebelloyoursomme/>



Permanence des adjoints le samedi matin de 9h30 à 10h30.
Fermeture exceptionnelle du secrétariat de mairie le mardi 10 mars.

Vie municipale



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU DU 1^{ER} SEMESTRE 2026 JUSQU'AU 15 AVRIL

Dans le cadre de la facturation du 1^{er} semestre 2026, l'employé communal chargé de relever les index des compteurs, effectuera le relevé du 20 mars au 15 avril. Merci de lui laisser le libre accès à votre compteur. Si vous êtes destinataire d'un coupon-réponse, il faudra le redéposer en mairie avant le 15 avril.

Vie scolaire - Jeunesse



RAPPEL : INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE COMMUNALE POUR LA RENTRÉE 2026-2027

L'école publique du village ouvre ses portes le samedi 7 mars au matin de 9h30 à 12h. Venez découvrir la salle de motricité, les 3 classes avec vidéos projecteurs interactifs, la garderie et la cantine. Vous pouvez contacter Madame la directrice, Sylvaine FERON au 03.22.51.21.91.



COURSE DE BROUETTES DÉCORÉES LE DIMANCHE 29 MARS 2026

ECBSASSO2PARENTS organise le dimanche 29 mars la 1^{ère} course de brouettes décorées en duo parent-enfant. Rendez-vous à 11h devant le foyer communal pour un défilé en direction du stade de football où aura lieu la compétition. Inscriptions auprès des membres de l'association ou de l'école.

Vie associative

CONCERT RETINA À L'ÉGLISE DE BELLOY-SUR-SOMME LE VENDREDI 6 MARS 2026 À 20H30



Venez découvrir les 2 groupes vocaux réunis sous la direction de David DUBOIS au sein de l'église du village au profit de l'association RETINA France. CHŒUR EN FÊTE & EN PLEIN CHŒUR chanteront un répertoire varié : Louis CHEDID, Lara FABIAN, Julie ARMANET, CALOGERO, Serge LAMA, Michel JONASZ, ZAZIE, Henri SALVADOR, Patrick FIORI, GUIZMO, VANGELIS etc...



BELLOY ECHECS VOUS PROPOSE DE DÉCOUVRIR DES JEUX DE STRATÉGIE

En plus des cours d'échecs le lundi de 16h45 à 20h30, le club Belloy-Echecs ouvre une session « Jeux de têtes » le jeudi de 17h30 à 20h au foyer de BELLOY-SUR-SOMME. Il s'agit essentiellement de jeux de stratégie à 2 joueurs comme le Jeu de dames, Abalone, Othello, Pyraos et bien sûr les Echecs. Ouvert à tous, adhérents ou non de l'association. Venez essayer, découvrir des jeux, de 15 min à 2h le jeudi.



ASSOCIATION DES AMIS DE BELLOY : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE SAMEDI 7 MARS 2026 À 9H30 AU FOYER COMMUNAL

Les amis de BELLOY vous informent de la tenue de l'assemblée générale annuelle le 7 mars prochain, à 9h30 au foyer communal. Ouvert à tous. L'association tient à faire savoir qu'il reste des actions disponibles sur la Grande hutte. Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter le président Jean-Marc DUPUIS au 06.21.69.63.90.

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES : DIMANCHE 8 MARS 2026 À 9H SUR LA PLACE

La société de chasse en plaine de BELLOY-SUR-SOMME participera le dimanche 8 mars 2026 dès 9h à l'opération Nettoyons la Nature et réalisera son comptage du gibier.



AVIS AUX CHASSEURS DE BELLOY : INSCRIVEZ-VOUS À LA FORMATION DÉCENNALE SÉCURITÉ À LA CHASSE

Depuis la Loi Chasse de 2019, une formation sécurité décennale est obligatoire pour tous les chasseurs titulaires d'un permis depuis plus de 10 ans. Vous avez été destinataire d'un bulletin d'inscription. Inscrivez-vous à cette formation qui aura lieu dans le courant du mois d'avril à la salle des fêtes de BELLOY-SUR-SOMME. Il est nécessaire de connaître le nombre de participants afin de fixer la date avec la FDC80. Renseignements auprès du président Gaetan DUHAMEL.

CAMPAGNE D'ADHÉSION DU SOUVENIR FRANÇAIS

Le Souvenir Français organise sa campagne d'adhésion et de renouvellement à partir du mois de mars par le délégué communal. Par avance, le comité vous remercie de l'accueil que vous lui réserverez. Michel LAVOISIER.



Élections municipales

PROCHAIN SCRUTIN LE DIMANCHE 15 MARS 2026

Les élections municipales auront lieu le 15 mars de 8h à 18h. Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez établir une procuration dès maintenant. Il est utile de rappeler que les procurations sont « déterritorialisées », ce qui signifie que le mandant (la personne qui donne procuration) et le mandataire (celle qui votera à sa place) n'ont plus besoin d'être inscrits dans la même commune. Néanmoins, le mandataire devra aller voter dans le bureau de vote de son mandant.

Il existe désormais 3 façons d'établir une procuration :

- le classique formulaire papier, cerfa n°14952*04 à télécharger et compléter sur ordinateur. Il est obligatoire de renseigner son numéro national d'électeur et celui de son mandataire. Ce numéro se trouve sur la carte électorale ou peut être obtenu via le téléservice « Interroger sa situation électorale ». Une fois rempli, ce formulaire est imprimé et déposé dans un commissariat de police ou une gendarmerie. Les personnes sans ordinateur peuvent obtenir un formulaire cerfa n°12668*03 au commissariat ou en gendarmerie, à remplir sur place.
- la téléprocédure « Maprocuration » en se connectant au site internet et en remplissant le formulaire en ligne. Une fois le formulaire validé, un code à 6 chiffres et lettres est envoyé au mandant. Il faut se rendre dans n'importe quel commissariat ou gendarmerie pour justifier de son identité, muni de ce code.
- la procédure entièrement dématérialisée sans avoir à se rendre dans un commissariat ou gendarmerie. Cette possibilité n'est ouverte qu'aux seules personnes disposant du nouveau format de carte d'identité, via l'application France identité.



maprocuration.gouv.fr

Faire sa demande de procuration en ligne, c'est possible !



ÉVOLUTION DU MODE DE SCRUTIN EN APPLICATION DE LA LOI DU 21 MAI 2025

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

Allons Voter!



Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.

Communes de
- 1 000
habitants

Le mode de scrutin évolue

ATTENTION

Je ne peux plus AJOUTER un ou plusieurs noms

Je ne peux plus MODIFIER l'ordre des noms sur la liste

Je ne peux plus RAYER un ou plusieurs noms



Je vote pour une liste paritaire en choisissant un bulletin de vote.



Fin
du panachage

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.



SINON MON BULLETIN SERA **NUL**

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.